




**Séance
ordinaire du
conseil
municipal**

9 décembre 2024



**Ouverture de la
séance**



**Prélude à la
séance**

An open book with a white text box overlaid on it. The text box contains the text "Adoption de l'ordre du jour".

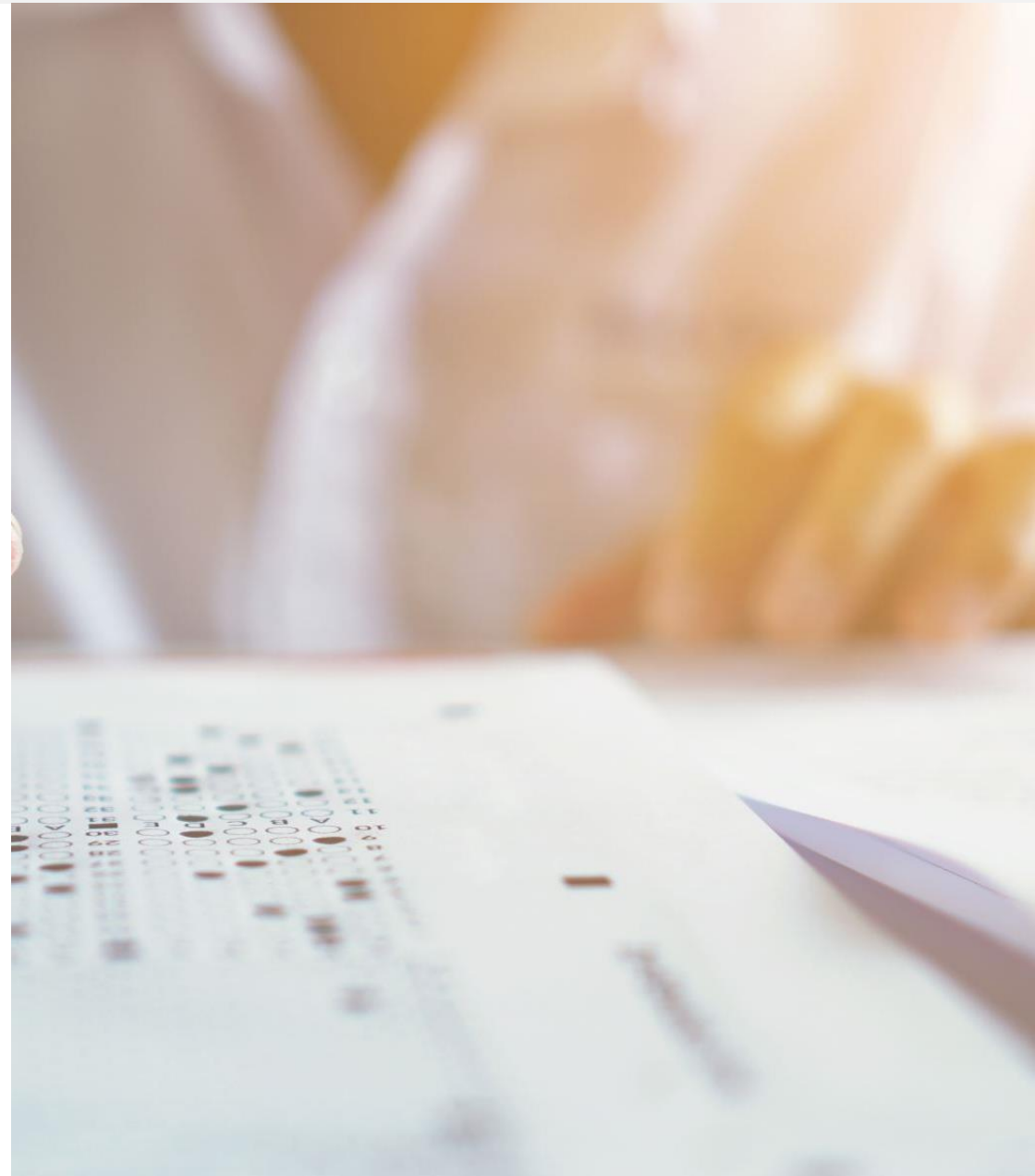
Adoption de l'ordre du jour



**Suivi des questions
posées à la dernière
assemblée**

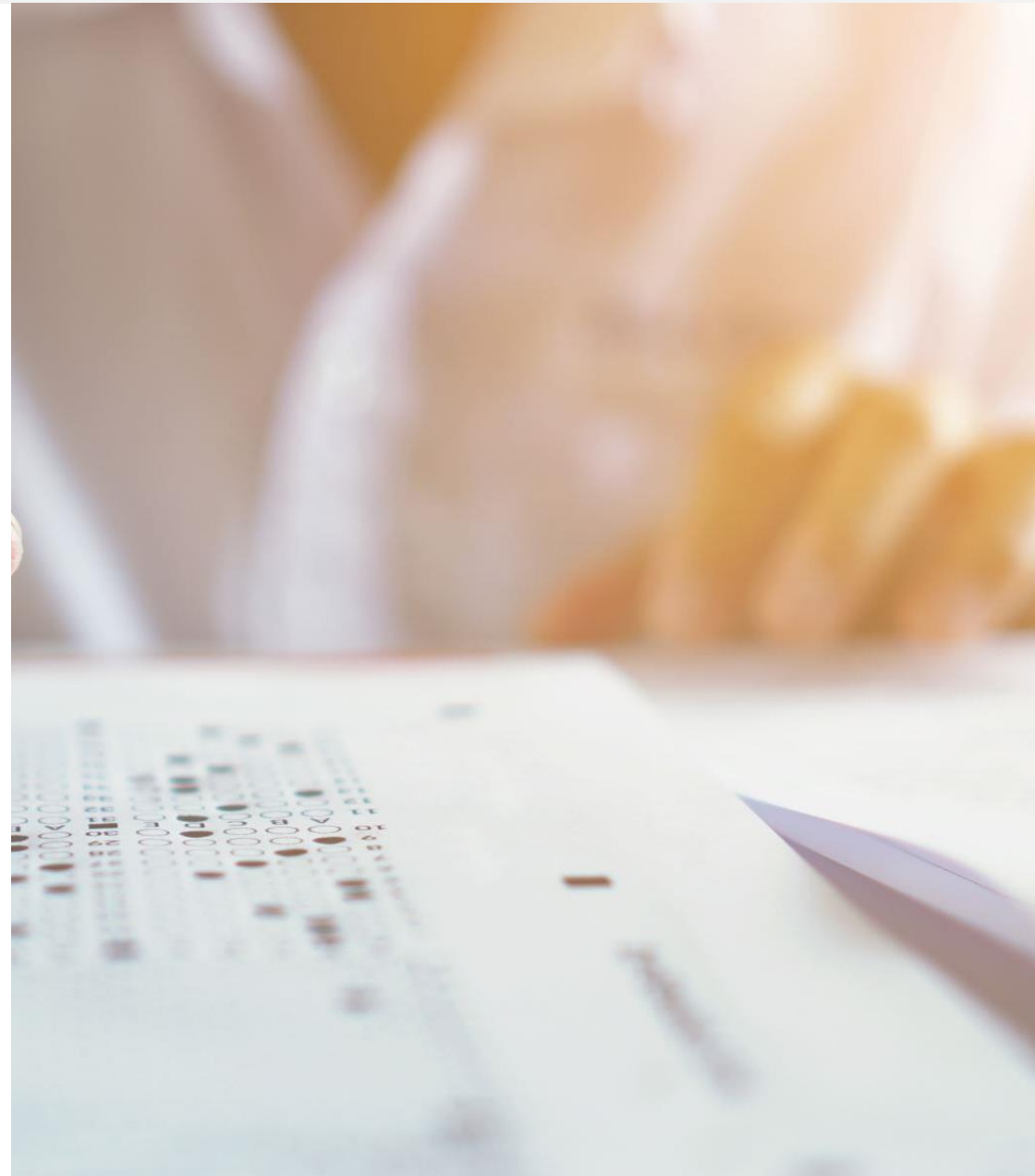
4.1 Adoption du procès-verbal

Il est proposé d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 novembre dernier.



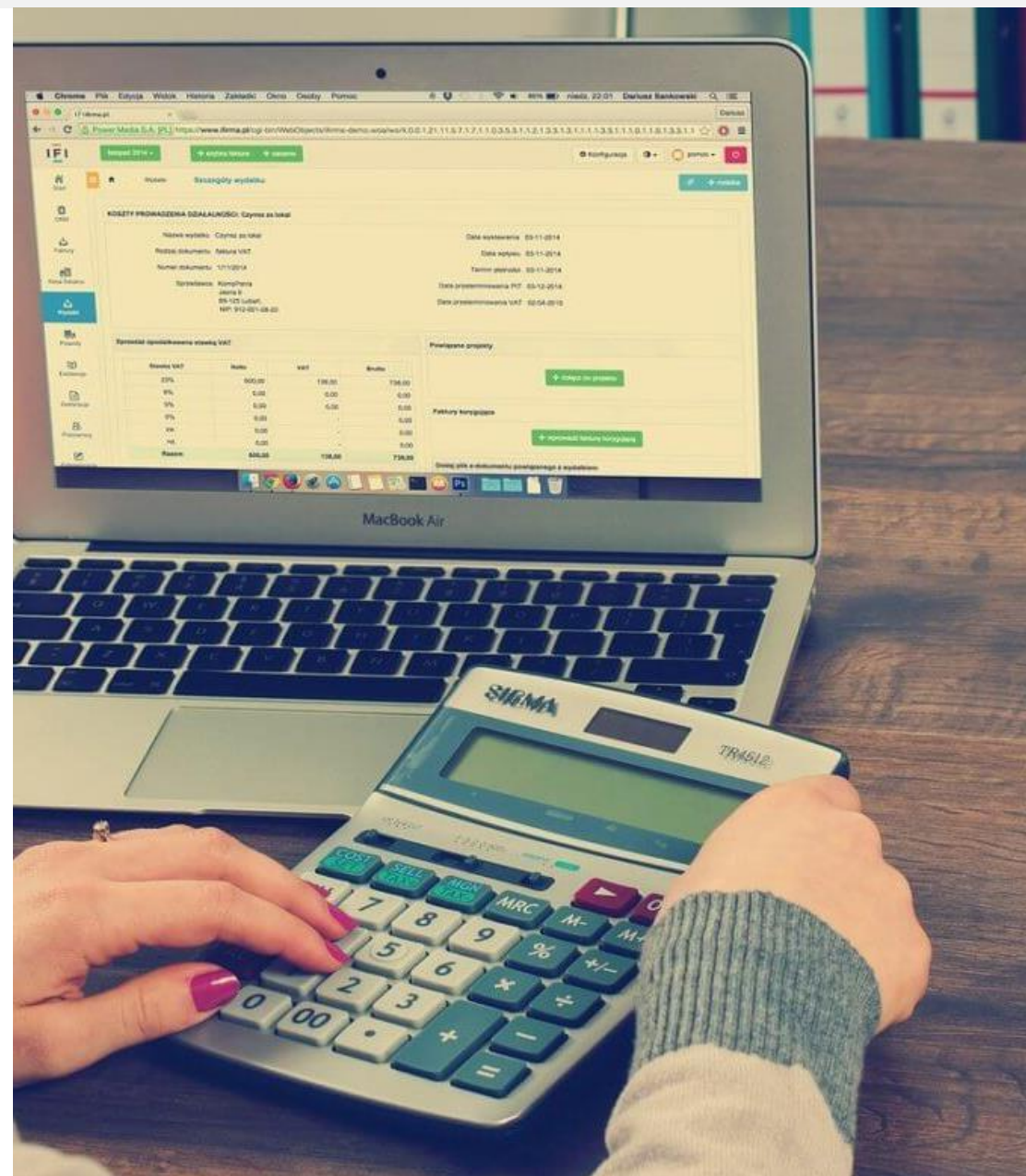
4.2 Adoption du procès-verbal

Il est proposé d'approuver le procès-verbal d'ajournement annulé de la séance extraordinaire du 4 décembre dernier.



5.1 Factures payées et factures à payer

Il est proposé d'accepter la liste des factures payées ainsi que la liste des factures à payer au 30 novembre 2024.



5.2 Dépôt du rapport de dépenses au 30 novembre 2024

Le rapport des dépenses au 30 novembre 2024 est déposé au conseil.

5.3 Dépôt de la déclaration des intérêts pécuniaires d'une membre du conseil

La déclaration des intérêts pécuniaires de madame Helen Morrison conseillère est déposée au conseil conformément aux articles 357, 358 et 361 de la Loi sur les élections et référendum dans les municipalités.

5.4 Adoption du règlement 607-2024 sur les redevances

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le règlement numéro 607-2024 sur les redevances payables par les propriétaires d'établissement effectuant de la location court terme.

5.5 Permission de voirie et entente d'entretien avec le ministère des Transports et de la Mobilité durable

IL EST PROPOSÉ :

- Que la Municipalité demande au Ministère de lui accorder les permissions de voirie au cours de l'année 2025 et qu'elle autorise madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière à signer les permissions de voirie et les ententes d'entretien pour tous les travaux dont les coûts estimés de remise en état des éléments de l'emprise n'excèdent pas 10 000 \$ puisque la Municipalité s'engage à respecter les clauses de la permission de voirie et des ententes d'entretien conclues ;
- Que la Municipalité demande au Ministère les permissions requises chaque fois qu'il le sera nécessaire.

5.6 Adoption d'une directive particulière relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter la « Directive relative à l'utilisation d'une autre langue que la langue officielle de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs » jointe en annexe ;
- Que la Directive de la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs remplace la directive générale du ministre de la Langue française en vigueur depuis le 1er juin 2023 ;
- Que cette Directive soit :
 - Transmise au ministre de la Langue française ;
 - Publiée sur le site Internet de la municipalité ;
 - Diffusée au personnel de la municipalité ;
 - Révisée au moins tous les cinq ans.

5.7 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 483-2025 - Exercice financier 2025

L'avis de motion est donné et le projet de règlement numéro 483-2025 sur les modalités de paiement des taxes foncières municipales, des compensations et des conditions de perception pour l'exercice financier 2025 est déposé au conseil.

5.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités

L'avis de motion est donné et le projet de règlement numéro 489-2025 sur la tarification des biens, services et activités est déposé au conseil.

5.9 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 493-2024-2 sur la gestion contractuelle

L'avis de motion est donné et le projet de règlement numéro 493-2024-2 modifiant le règlement 493-2020 sur la gestion contractuelle et ses amendements est déposé au conseil.

5.10 Prise en compte des besoins des personnes handicapées dans les mesures d'urgence en cas d'évacuation

IL EST PROPOSÉ :

- Que la municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs tienne compte des besoins des personnes handicapées dans sa planification des mesures d'urgence, éventuellement en collaboration avec la MRC des Pays-d'en-Haut afin d'assurer leur sécurité en cas d'évacuation.

5.11 Entérinement d'embauche – Directrice générale adjointe (DGA) et coordonnatrice du greffe

IL EST PROPOSÉ :

- D'entériner l'embauche de madame Maria Eugenia Valenzuela à titre de directrice générale adjointe (DGA) et coordonnatrice du greffe en date du 9 décembre 2024 ;
- De lui octroyer l'échelon 5 du Groupe B de l'échelle des cadres ;
- Que les conditions de travail soient celles prévues à la politique relative aux conditions de travail générales des employés de niveau cadre.

5.12 Gestion des utilisateurs de la plateforme AccèsD Affaires

IL EST PROPOSÉ :

- De retirer les accès au compte AccèsD Affaires de la Municipalité de monsieur Sylvain Michaudville, directeur général adjoint et coordonnateur du greffe ;
- D'ajouter madame Maria Eugenia Valenzuela, directrice générale adjointe et coordonnatrice du greffe à titre d'administratrice principale au compte AccèsD Affaires de la Municipalité.

5.13 Désignation de gestionnaires – Carte de crédit

Nom des déléguées (personnes autorisées à gérer le compte) :

Nom	Fonction
Catherine Hamé	Mairesse
John Dalzell	Maire suppléant
Anne-Claire Robert	Directrice générale
Maria Eugenia Valenzuela	DGA et coordinatrice du greffe

5.14 Carte de crédit affaires – Modifications dans les usagers

IL EST PROPOSÉ :

- D'annuler la carte de crédit Visa affaire NSALF IMMOBILISATION au nom de Sylvain Michaudville.
- De demander l'émission d'une carte de crédit Visa affaire NSALF IMMOBILISATION au nom de Maria Eugenia Valenzuela avec une limite de 10 000 \$.

5.15 Adoption du calendrier des séances de caucus et des séances ordinaires 2025

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le calendrier 2025 pour les séances du conseil et les séances de caucus.

5.16 Avis de motion et dépôt du projet de règlement numéro 461-2025 concernant la rémunération des élus

L'avis de motion est donné et le projet du règlement numéro 461-2025 concernant la rémunération des élus est déposé au conseil.

5.17 Appui à la ville de Saint-Lin-Laurentides – Report des taxes municipales pour les personnes âgées

IL EST PROPOSÉ :

- D'appuyer la résolution numéro 265-09-24 de la ville de Saint-Lin-Laurentides qui demande officiellement au gouvernement du Québec de modifier la Loi sur la fiscalité municipale afin de permettre aux municipalités de mettre en place un programme de report d'une portion des taxes municipales pour les propriétaires occupants âgés, à payer lors de la vente de leur résidence ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la ville de Saint-Lin- Laurentides ainsi qu'au gouvernement du Québec.

6.1 Octroi de mandat - Mur de soutènement au 1018 et 1022 SADL

IL EST PROPOSÉ :

- D'octroyer le contrat de plans et devis à FNX innov pour un montant de 56 200 \$ avant-taxes ;
- De déposer dans la programmation de financement de la TECQ, une demande de remboursement pour ces frais d'ingénierie.

7.1 Dépôt de l'échelle salariale des employés du camp de jour – Été 2025

L'échelle salariale des employés du camp de jour pour la saison estivale 2025 est déposée au conseil.

7.2 Programme Emploi d'été – Canada 2025

IL EST PROPOSÉ :

- De faire une demande au programme Emploi été – Canada 2025 ;
- Que madame Anne-Claire Robert, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs soit autorisée à signer tous les documents nécessaires pour donner suite aux présentes.

8.1 Adoption du règlement numéro 360-2024-02 sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU)

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le règlement numéro 360-2024-02 amendant le règlement numéro 360-2023-01 et ses amendements sur le comité consultatif d'urbanisme (CCU).

8.2 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-46-2024

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le deuxième projet du règlement numéro 1001-46-2024 modifiant l'annexe B du règlement de zonage 1001 afin d'intégrer une note particulière concernant l'implantation des bâtiments dans le projet Clos Dominique (chemin des Saules).

8.3 Adoption du deuxième projet du règlement numéro 1001-47-2024

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le deuxième projet du règlement numéro 1001-47-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 afin d'autoriser certaines constructions et équipements accessoires dans la cour avant et avant secondaire.

8.4 Dépôt du premier projet du règlement numéro 1001-48-2024 encadrant les travaux d'aménagement forestier

IL EST PROPOSÉ :

- De déposer et d'adopter le premier projet du règlement numéro 1001-48-2024 modifiant le règlement de zonage 1001 et ses amendements visant à modifier les dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier.

8.5 Dépôt du projet du règlement numéro 1004-15-2024 encadrant les travaux d'aménagement forestier

Le projet de règlement numéro 1004-15-2024 modifiant le règlement 1004 sur les permis et certificats afin de prévoir des dispositions encadrant les travaux d'aménagement forestier est déposé au conseil.

10.1 Dépôt du procès-verbal de la séance du CCE tenue le 25 novembre 2024

Le procès-verbal de la séance du comité consultatif en environnement tenue le 25 novembre 2024 est déposé au conseil.

10.2 Adoption du règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le CCE

IL EST PROPOSÉ :

- D'adopter le règlement numéro 462-2024-01 modifiant le règlement 462-2023 sur le comité consultatif en environnement (CCE).

10.3 Appui à la municipalité de Pontiac - Valorisation des sols contaminés du MELCCFP

IL EST PROPOSÉ :

- D'appuyer la résolution numéro 24-11-5417 de la municipalité de Pontiac ;
- De transmettre une copie de la présente résolution à la municipalité de Pontiac ainsi qu'aux instances suivantes, soit au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs, au député de Pontiac, M. André Fortin, à la MRC des Collines-de-l'Outaouais, à la Fédération des municipalités du Québec, à l'Union des municipalités du Québec et aux municipalités de la province du Québec.

10.4 Appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau

IL EST PROPOSÉ :

- Que le conseil accorde son appui à la Fédération québécoise de défense des lacs et cours d'eau pour la réalisation du projet pilote de mutualisation des demandes de restrictions soumises à Transports Canada ;
- Que cet appui soit manifesté par une lettre transmise à la FQDLC signée par madame Catherine Hamé, mairesse ou en son absence par monsieur John Dalzell maire suppléant ;
- Que le conseil nomme Mathieu Langlois, directeur de l'environnement, comme personne contact auprès la FQDLC pour le suivi du projet.

10.5 Attribution d'une personne autorisée à signer et transmettre une étude d'évaluation de sécurité

IL EST PROPOSÉ :

- D'autoriser monsieur Mathieu Langlois, directeur du Service de l'environnement à transmettre les études d'évaluation de la sécurité à la direction sur la sécurité des barrages et de signer l'exposé des travaux correctifs des barrages X0005020, X0005033, X0005034, X0005035 et X2181546 au nom de la Municipalité de Sainte-Anne-des-Lacs et dans le cadre des études en cours dont le mandat a été octroyé en 2024.

10.6 Mandats au Comité consultatif en Environnement (CCE) pour l'année 2025

IL EST PROPOSÉ :

- De mandater le CCE pour réaliser la présente ;
- D'établir l'échéancier suivant pour un suivi auprès du conseil municipal :

Sujet sous étude	Échéancier	Dates
Fauchage	1 rencontre avec suivi	27 janvier 2025
Plan action climat MRC	2 rencontres (1 rencontre présentation de la MRC + 1 rencontre de suivis et discussions)	Printemps 2025
Critères du fonds environnemental et promotion de l'appel à projets	1 rencontre	Printemps 2025
Lecture et commentaires de la reddition de compte du plan d'action environnementale 2021-2025	1 rencontre	Été 2025
Épandage de sel et d'abrasif	2 rencontres avec suivi	Automne 2025

11. Divers

12. Correspondance

La correspondance est déposée au conseil.

13. Période de questions

Tout membre du public présent désirant poser une question doit :

1. S'identifier au préalable;
2. S'adresser au président de la séance;
3. S'adresser en termes polis et ne pas user de langage injurieux. **Aucun propos diffamatoire contre un employé municipal ou un élu ne sera toléré;**
4. Cette période est d'une durée **maximale** de **trente minutes**, mais peut prendre fin prématurément s'il n'y a plus de question adressée au conseil;
5. Chaque intervenant bénéficie d'une période de **cinq minutes maximum** pour poser **une** question et **une** sous question, après quoi, le président de la séance peut mettre fin à l'intervention;
6. Seules les questions de **nature publique** seront permises, par opposition à celles **d'intérêt privé** ne concernant pas les affaires de la Municipalité.

14. Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, l'assemblée est levée.